

C.F.E
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
Tél. 61 73 45 Fax : 61 85 60

IMMATRICULATION D'UN ARTISAN COMMERCANT

PIECES A FOURNIR AU C.F.E.

CONCERNANT LA PERSONNE

- 1 Pièce d'identité
- Si vous êtes célibataire: un extrait d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois). Si vous êtes marié(e)s : un extrait d'acte de mariage ou copie du livret de famille de moins de 3 mois.
- S'il existe un contrat de mariage : un extrait du contrat (datant de moins de 3 mois)
- Si vous avez déjà exercé une activité indépendante : votre n° S.I.R.E.N.
- 1 Copie du décret de naturalisation ou certificat de nationalité ou exemplaire du Journal Officiel ayant publié le décret de naturalisation.
- 1 Titre de séjour délivré par la Préfecture (étrangers)
- 1 Attestation sur l'honneur de non condamnation
- 1 Attestation de sécurité sociale

CONCERNANT LE LOCAL

- Si vous êtes propriétaire du local : Acte ou Attestation de propriété
Si vous êtes locataire : Bail ou Attestation privative des locaux
- Pour les activités ne nécessitant pas un local : Attestation de raccordement au réseau Postal

CONCERNANT LE FOND

- Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution au journal d'annonces légales

CONCERNANT L'ACTIVITE

- Vos diplômes et certificats de travail
- S'il s'agit d'une activité réglementée : Autorisation, Agrément, Licence de débits de boissons, Licence de taxi, Diplôme, Quittance délivrée par les Service des Douanes, attestation délivrée par la DEAL ou licence transport

REDEVANCE

- Redevance CFE **150 €** Immatriculation – **20 €** Modification
- Attestation de Préparation à l'Installation (Inscription au stage) **150 €**
- Attestation pour la demi-journée d'information (Inscription au stage) **20 €**
- Attestation formation hygiène alimentaire **200€**
- Frais greffe **26 €**